

-----  
COMMUNE  
D'  
**ALTECKENDORF**



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
T24-2023  
Portant permis de stationnement**

**Le Maire de la commune d'Alteckendorf,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande de l'entreprise Zinguerie Couverture WEISS, en date du 12 septembre 2023 qui souhaite effectuer des travaux de réfection de toiture à l'identique au 71 rue Principale, avec la pose d'un échafaudage

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux, du 18 septembre 2023 au 10 octobre 2023.

**ARRETE**

**Article 1 :** Du 18 septembre 2023 au 10 octobre 2023, l'entreprise Zinguerie Couverture WEISS est autorisée à poser un échafaudage pour procéder à divers travaux de réfection de toiture au 71 rue Principale et à bloquer par intermittence le parking devant la maison pendant la durée des travaux.

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront la mise en place d'une signalisation diurne et nocturne, avec mise en place de dispositifs lumineux pour signaler les saillies sur le domaine public la nuit.

**Article 3 :** L'occupation temporaire du domaine public est accordée à titre gracieux.

**Article 4 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise Zinguerie Couverture WEISS qui veillera en particulier si le dispositif dépasse sur la chaussée et la rétrécit, au maintien de la libre circulation des usagers de la route et prendra toutes les dispositions pour garantir leur sécurité. Les piétons et cyclistes seront déplacés sur le trottoir d'en face.

**Article 5 :**

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise Zinguerie Couverture WEISS

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- MM.
- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
  - M. le Responsable de l'Unité Territoriale du Conseil Départemental de Saverne
  - M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Fait à ALTECKENDORF, le 14 Septembre 2023



Le Maire

Alain HIPP